



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/HRC/7/41
12 février 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Septième session
Point 2 de l'ordre du jour

**RAPPORT ANNUEL DU HAUT-COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES AUX
DROITS DE L'HOMME ET RAPPORTS DU HAUT-COMMISSARIAT
DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME
ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

**Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme
contenant un projet de document de base sur l'établissement
d'un indice de l'égalité raciale**

Note du Secrétariat

Dans sa décision 2/102, le Conseil des droits de l'homme a prié la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme de poursuivre ses activités, conformément à toutes les décisions précédemment adoptées par la Commission des droits de l'homme, et de mettre à jour les études et rapports pertinents. Conformément à la résolution 2005/64 de la Commission, un rapport annuel approfondi a été soumis à la Commission à sa soixante-deuxième session (E/CN.4/2006/14).

Le Secrétariat a présenté une note (A/HRC/4/52) au Conseil l'informant des progrès de la mission confiée à la Haut-Commissaire concernant la possibilité d'établir un indice d'égalité raciale. Les orientations du Conseil ont également été sollicitées afin que la Haut-Commissaire puisse poursuivre sa mission à cet égard.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a l'honneur d'informer le Conseil que le rapport soumis à la Commission à sa soixante-deuxième session était un rapport approfondi, établi en application de la résolution 2005/64 de la Commission, qui demandait à la Haut-Commissaire d'activer les consultations sur la possibilité d'établir un indice d'égalité raciale et de lui soumettre un projet de document de base sur l'indice proposé. Le rapport contient des informations sur les consultations menées par le HCDH. Ces informations demeurent pertinentes et des orientations du Conseil quant à la poursuite des consultations seraient appréciées.
